

GAZA

Face à un génocide, il faut des actes !



RASSEMBLEMENT

Vendredi 6 juin 18h30

Place des Droits de l'Homme

AURILLAC

Rassemblement initié par le Collectif Cantal Palestine Solidarité et par Blouses Blanches pour Gaza 15



GENOCIDE en cours à GAZA

STOP EPURATION ETHNIQUE EN CISJORDANIE

SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN



Le 18 mars Israël a violé le cessez-le-feu à Gaza, avec le soutien total des États-Unis, en décidant la reprise de bombardements massifs et des déplacements forcés de la population. L'UNICEF a rappelé le 5 avril que plus d'un million d'enfants sont privés d'aide vitale depuis plus d'un mois. La faim, la soif, le manque de médicaments font des ravages. Des milliers d'enfants voient leur développement compromis pour la vie.

En Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, la population est assiégée, déplacée de force, menacée par les colons et l'armée israélienne.

Ce sont des décennies d'une impunité totale de l'État d'Israël, alors qu'il viole en permanence le droit international, qui nous ont menés à cette situation. Une situation qui concerne plus largement la région, avec les attaques israéliennes contre le Liban et la Syrie ainsi que l'occupation d'une partie de leurs territoires. Nous demandons qu'il soit mis fin à cette impunité et que des sanctions soient prises tant que l'État d'Israël ne se conforme pas au droit international.

Le peuple palestinien est menacé dans son existence-même par l'État d'Israël.

Le monde s'enfoncé dans le déni du droit international et la loi de la jungle.

Continuons à demander justice pour la Palestine !

Exigeons avec le CNPJDPI :

Collectif pour une Paix Juste et Durable
entre Palestiniens et Israéliens

- La reprise immédiate et inconditionnelle de l'aide humanitaire à Gaza, et l'ouverture des points de passage aux équipes de secours et aux journalistes
- l'arrêt des massacres et de la guerre génocidaire en Palestine, ainsi que le renoncement au plan Trump d'expulsion des Palestiniens de Gaza
- un cessez-le-feu permanent à Gaza
- l'arrêt de l'annexion de la Cisjordanie
- la fin de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid, l'application de la résolution des Nations-Unies du 18 septembre 2024, qui a donné un délai de 1 an à Israël pour mettre fin à l'occupation du territoire palestinien,
- la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, et de toutes les personnes détenues par les groupes armés palestiniens,
- un soutien à la Cour Pénale Internationale et l'application sans réserve de ses décisions
- la reconnaissance immédiate et sans condition de l'État de Palestine par la France dans le cadre du droit à autodétermination du peuple palestinien
- le droit au retour des réfugiés palestiniens (résolution 194 de l'ONU)
- la fin de l'impunité de l'État d'Israël et des sanctions y compris économiques et diplomatiques tant qu'il ne respecte pas le droit international
- la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël
- la construction d'un avenir de paix entre Palestiniens et Israéliens fondé sur l'égalité des droits
- Le respect de la liberté d'expression, de manifestation, de réunion, en particulier en France, où la solidarité avec le peuple palestinien est constamment attaquée
- la lutte contre le racisme sous toutes ses formes et le refus de son instrumentalisation.